



AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET (31600)
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** : **MAÎTRISE d'ŒUVRE pour la construction d'un DOJO - Mission de Maîtrise d'œuvre complète (ESQ – AVP – PRO – ACT/DCE – VISA – DET – DOE - AOR) + Option (OPC)**

Compétences requises : A minima, l'éventuel groupement comprendra *un* Architecte inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes, Mandataire, un BET Structures + Fluides

4. **PROCÉDURE DE PASSATION** : PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE (ART 28 & 74 II - CMP) N°201412MAPP00
5. **Critères de Sélection des Candidatures et d'Attribution du Marché (voir R.C)** :

Crières de sélection des candidatures :

- **Régularité de la situation Administrative, juridique, fiscale et sociale,**
- **Moyens humains : Qualifications et compétences de l'équipe - expériences professionnelles -**
- **Moyens matériels généraux du Groupement,**
- **Références des principales missions de maîtrise d'œuvre de même nature et au moins de même importance que le Projet : Nombre et qualité des références fournies**
- **Attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.**

Critères d'attribution des offres :

- **Valeur Technique : 60 %**
 - *Adaptation des moyens techniques et humains (CV des personnes pressenties) à l'opération : 15 %*
 - *Méthodologie de travail interne et entre co-traitants éventuels pour la réalisation des prestations : 30 %*
 - *Planning prévisionnel détaillé : 15 %*
- **Prix : 40 %**

Si nécessaire, une négociation pourra être engagée avec les candidats ayant présenté les meilleures offres.

6. **Retrait du Dossier de Consultation :**
7. **➔ Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>**
(en cas de difficulté n'hésitez pas à appeler le 08 25 00 13 26)
8. **Enveloppe financière prévisionnelle consacrée à cette opération : 850.000 € HT**
9. **Dépôt de la réponse:**
 - ➔ Monsieur le Maire – **Service des Marchés Publics : HOTEL de VILLE - 27, rue Castelvielh – BP 60207 - 31605 MURET CEDEX**

10. Caractéristiques du Projet

Le Dojo actuel étant vétuste, non-conforme aux normes de sécurité et peu fonctionnel ; la Ville de Muret souhaite construire un nouveau DOJO pour accueillir les Clubs de Judo et de Karaté.

Les besoins en terme de surfaces sont estimés à 650 m2 environ -

11. **Forme juridique du Groupement éventuel des opérateurs économiques** : Si Groupement, l'Architecte sera mandataire et le mandataire du Groupement devra être solidaire de chacun des membres du Groupement -

12. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
13. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : Financement sur Budget Principal de la Ville – Section Investissement - (Emprunt et fonds propres) - règlement par mandats administratifs payables sous 30 jours.
14. **Instance chargée des procédures de recours** : **TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE** – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr
15. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours** : voir RC –
16. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES & DES OFFRES** :
JEUDI 07 AOUT 2014 - 10 H.
17. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : Mercredi 02 juillet 2014 -